

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 289/2023****SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Nombre de membres
• En exercice : 35
• Présents : 27
• Votants : 33

Pour : 33
Contre : 00
Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à quatorze heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO

Absents représentés

M. Xavier MARQUOT représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
Mme Christine JOUFFRE représentée par Mme Christiane LAGIER
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Catherine GASPA
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON

Absents

Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**N° 289/2023**

Rapporteur : M. Jonathan Argenson

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE TOURNAGE LES GOUTTES DE DIEU –
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales dans l'article L.2311-7,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-21 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides publiques,

Considérant que la ville d'Orange souhaite entretenir les initiatives locales de valorisation du territoire,

La ville d'Orange souhaite soutenir la production du film *Les Gouttes de Dieu*, une série télévisée, adaptée du manga éponyme de Tadashi Agi et Shu Okimoto, qui a été en partie tournée sur le territoire orangeois pour France TV internationale dans une co-production France, Japon et Etats-unis. Cette série est composée de huit épisodes de 52 minutes chacun. La production s'engage à valoriser la Ville d'Orange dans son feuilleton.

Considérant que la ville d'Orange souhaite financer ce projet de tournage par une subvention d'un montant de 23 000 € en 2023 à la production Adline Entertainment LTD résidant au 58, Woodheys Drive, Sale, Cheshire M33 4JD au Royaume-Uni sous la direction de Jean-Luc Berlot.

Considérant que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par le décret précité, souscrire une convention.

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le versement de 23 000€ à la production Adline Entertainment LTD.

Article 2 : d'approuver la convention de partenariat annexée.

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

LE MAIRE
Yann BOMFARD

